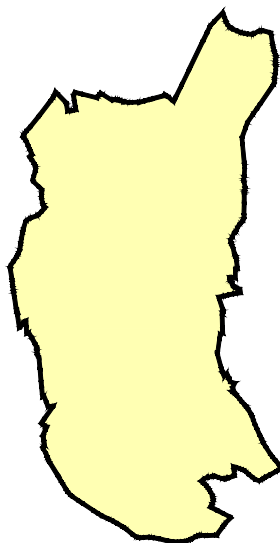


COMMUNE DE TRIGUERES (45)

Plan Local d'Urbanisme



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Objet	Date
Approuvé le	6 mars 2008
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Zone AU « Le Verger »

Contexte

Cette zone d'urbanisation future à vocation d'habitat, d'une superficie de 1 ha environ, est située au Sud du secteur d'habitat des « Rouillères ».

Définition de l'orientation d'aménagement

Une haie végétale devra être plantée selon le principe défini sur le schéma ci-dessous.

